

Bulletin de la Société
archéologique, historique
littéraire & scientifique du
Gers

Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers. Bulletin de la Société archéologique, historique littéraire & scientifique du Gers. 1998/01-1998/03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

Les Hussards au chevet et à l'agonie de la II^e République dans le Gers (février 1848 - décembre 1851)

par André MENGELLE

A l'image de l'Armée Française les régiments de cavalerie légère apprennent la chute de Louis-Philippe sans émotion. Ils accueillent plutôt avec enthousiasme la II^e République et, quatre ans plus tard, sans état d'âme, réduisent au silence ses derniers défenseurs.

Fidèles à leur tradition les hussards le firent parfois à l'excès. Mutins refusant l'autorité de leur chef de corps jugés trop peu favorable à l'ordre nouveau, ils deviendront pourfendeurs de montagnards unis derrière leur colonel.

Pour étudier ces actions et ces comportements contradictoires il y a unité de lieu pour les hussards : Auch et le département du Gers.

UN DIVORCE SURPRENANT

Yves Barjaud en reportant dans son livre ⁽¹⁾ les actes graves d'indiscipline qui, en 1848 se produisirent à Amiens où le 9^e Hussards renvoie son colonel d'Oraison et à Auch où le colonel Gagnon du 2^e Hussards manque d'être tué rattrape en historien les silences ou les erreurs des auteurs bien pensants des « historiques ». C'est particulièrement vrai pour ceux du 2^e Hussards. Chalendar ⁽²⁾ ne fait aucune allusion à un épisode qui ternit à ses yeux la réputation de Chamborand, et l'Abbé Staub ⁽³⁾ situe l'action, bien édulcorée, à Clermont-Ferrand.

L'incident du 9^e Hussards peut éventuellement s'expliquer par le manque de charisme de son chef. Celui-ci, le colonel d'Oraison est un homme froid dont on devine le tempérament à travers le choix du noir pour un uniforme traditionnellement plus coloré. Ce qui valu au 9^e Hussards le surnom « d'oraison funèbre ».

(1) « Les Hussards ». Edition Favre. p. 97

(2) « Les Hussards de Chamborand »

(3) « Histoire de tous les régiments de Hussards – 2^e Hussards. Chamborand », 1869

Il n'en est pas de même au 2^e Hussards où l'on peut parler de divorce surprenant.

Revenons donc à Auch et plus loin encore dans le temps pour remonter aux années précédentes qui ont nécessairement renforcé la cohésion du régiment et qui rendent encore plus surprenantes ses réactions de 1848.

De 1844 à 1847 le 2^e Hussards participe glorieusement à la conquête de l'Algérie. Selon un des critères d'emploi de la cavalerie légère il agit la plupart du temps en escadrons détachés. C'est dans ce cadre que le 2^e Escadron et ses 63 hussards aux ordres du Chef d'Escadrons Courby de Cognord sont anéantis au combat de Sidi-Brahim. Ce haut fait de légende partagé avec les chasseurs du 8^e fait de Chamborand un régiment martyr. Chaque fois que plusieurs unités ont pu être regroupées elles ont toujours eu à leur tête le colonel Gagnon. Le 14 août 1844 il conduit deux escadrons à la bataille d'Isly. Le comportement du régiment lui vaut l'inscription « Isly » sur son étendard.

Le 24 mars 1846, au combat d'El-Afir, le colonel Gagnon, à la tête de 300 de ses hussards et d'un escadron de spahis, charge une forte concentration de kabyles. Il a un cheval tué sous lui. Il est cité pour sa bravoure et chaudement félicité par le général Cavaignac qui l'embrasse sur le front des troupes.

Lorsqu'il débarque à Port Vendres le 14 octobre 1847 le 2^e Hussards est un régiment soudé par les épreuves et fier de son colonel. Passé en revue peu de temps après à Perpignan avant de rejoindre Auch, il est félicité pour sa bonne tenue par le général de Castellane plutôt avare de compliments.

Comment, quatre mois plus tard, la personnalité du chef qui les avait si bien menés au combat peut être à l'origine d'un manquement grave à la discipline des officiers, des sous-officiers et des hussards de ce beau régiment ? voyons les faits.

La chute de Louis-Philippe, connue à Auch le 25 février 1848, est accueillie avec surprise et généralement avec satisfaction. Le général Dufour d'Antist, maréchal de camp commandant le département, promet immédiatement aux nouvelles autorités civiles l'appui de la garnison. La garde nationale est activée. Vers 18 heures elle double le service des hussards aux postes de la Préfecture et de la Mairie.

Cet amalgame sans heurt témoigne de la même adhésion au nouveau régime. Alem Rousseau désigné comme chef de l'administration départementale par les partis républicains organise une cérémonie civique et militaire pour célébrer, 24 heures après Paris, la proclamation solennelle de la république.

Le 28 février à trois heures de l'après-midi, le 2^e Hussards, la garde nationale et la gendarmerie sont regroupés sur la place d'armes. Les forces vives du département sont ainsi passées en revue par le général et

la nouvelle commission. Après la proclamation d'Alem Rousseau les cavaliers rejoignent leur quartier mais la fanfare en signe d'amitié reste sur place pour animer de ses airs la reconnaissance du commandant et des officiers de la garde nationale.

Tout se passe fort civilement. La commission rend visite à l'évêque, au général d'Antist et au lieutenant-colonel Tremblay qui rendent à leur tour cette politesse.

Le même jour les sous-officiers du régiment signent une adresse au général d'Antist pour le féliciter de son attitude. Le texte éclaire sur les mentalités de ces hommes et donne une des clés pour mieux comprendre l'incident à venir.

« Général, au moment où le peuple vient de reconquérir ses droits et sa liberté, et l'armée la plus belle de ses prérogatives celle de les défendre, les sous-officiers du 2^e Hussards croient remplir leur devoir en venant vous témoigner les hommages que vous avez mérités ... Honneur à vous, Général ! Honneur à notre lieutenant-colonel ! vous avez tous deux mérité de la République ! »

Le républicanisme n'est pas le seul fait des sous-officiers, les officiers ouvriront ainsi une souscription patriotique pour offrir 350 francs à la république (4) mais ce sont eux qui l'expriment dès les premiers jours avec force. Placés au contact de la troupe ils n'ont sûrement aucun mal à entraîner son adhésion.

La démarche non réglementaire mais que l'on juge de droit, la référence au lieutenant-colonel annoncent un retour difficile du colonel Gagnon. car celui-ci est absent au moment où le régiment bâtit sa nouvelle cohésion autour d'une idée politique et non plus au combat. Le chef d'Algérie est craint. On connaît son attachement au régime qui lui avait confié son commandement. On le sait assez volontaire pour remettre en question le nouvel ordre établi localement. Il sera rejeté.

A son retour début mars le colonel Gagnon est accueilli par des démonstrations hostiles du régiment qui refuse de le reconnaître comme chef.

La garde nationale se joint aux hussards pour conspuer le colonel. Les nouvelles autorités locales paniquent devant ces actes d'indiscipline et cèdent devant les exigences de ceux qu'il convient d'appeler mutins.

Le préfet, Pegot Ogier, invite, par un arrêté du 10 mars, le colonel Gagnon à quitter à l'instant la ville d'Auch en attendant qu'il soit statué sur son sort par le ministre de la guerre.

« Nous délégué du département dans le Gers, considérant qu'il

(4) Fin mars le gouvernement fait appel à la solidarité nationale pour faire face à des caisses vides. Le 2^e escadron du train basé également à Auch donnera un jour de solde.

résulte des rapports qui viennent de nous être faits, que l'arrivée à Auch du citoyen Gagnon, colonel titulaire du 2^e Régiment de Hussards est la cause d'une agitation susceptible de dégénérer en désordre public, considérant que ces mêmes rapports nous apprennent que le 2^e Hussards refuse de reconnaître pour son chef ledit colonel Gagnon et que la garde nationale sympathise à cet égard avec ledit régiment, considérant que le 2^e Hussards et la garde nationale sont toutes les forces auxquelles l'autorité puisse faire appel en cas de difficultés imminentes dans le temps où nous sommes, considérant qu'il serait impolitique tout en comptant d'ailleurs sur leur soumission à nos ordres, de nous aliéner leur bienveillant concours »

Cet arrêté est heureusement suivi le lendemain d'une lettre au général d'Antist. Celui-ci ne peut couvrir cet acte d'indiscipline que seul le lieutenant-colonel Tremblay aurait pu prévenir. Il provoque une démarche du commandement. Le gouvernement provisoire envoie en mission le général Carrelet (5). Celui-ci calme le jeu et selon la formulation benoîte de l'Abbé Staub « il renoue au nom de la France les liens qui unissent les hussards du 2^e à leur colonel et à leur étendard qui tous deux les avaient guidés à la bataille d'Isly ».

Le colonel Gagnon s'impose alors d'autant plus facilement que le régiment est sagement coupé de son soutien populaire. Dès le mois de mai il rejoint Clermont-Ferrand et pour un escadron Billom.

En septembre la II^e République fait du colonel Gagnon un général incontesté.

L'incident a été trop éphémère et traité avec suffisamment de sagesse par l'autorité militaire pour qu'il ne laisse aucune trace d'infamie au blason de Chamborant.

DU MARABOUT DE SIDI BRAHIM À L'ORATOIRE D'AUCH

Le relevé des états de services qui résume en quelques lignes la vie mouvementée d'un officier offre parfois des raccourcis qui peuvent surprendre. Il en est ainsi de celui du général Courby de Cognord. Immédiatement après les mentions : campagne d'Algérie, blessure au combat de Sidi-Brahim, on peut lire en écho bien atone : campagne du Gers, blessure à Auch.

La curiosité éveillée, le sourire amusé s'estompe en découvrant l'intensité dramatique des événements de décembre 1851 et les responsabilités auxquelles dut faire face le général alors colonel commandant le 6^e Hussards.

EVOLUTION DES MENTALITES

De 1848 à 1851, pour aller à Auch du 2^e au 6^e Hussards, deux autres

(5) Son fils commandera le 2^e Hussards 20 ans plus tard.

régiments de cavalerie légère furent confrontés localement aux soubresauts qui agitent la jeune II^e République : les 2^e et 9^e Chasseurs.

A défaut de s'appuyer sur le scrutin universel qui lui paraît bien décevant, l'opposition des républicains socialistes cherche initialement à imposer par la force ses idéaux et ses utopies. Les événements parisiens de mars, avril, mai 1848 et même l'insurrection de juin eurent très peu d'incidences dans le Gers.

Cette dernière confrontation et la victoire d'un républicanisme modéré incarné par le général Cavaignac rangent plus que jamais l'armée dans le parti de l'ordre.

Dans cet état d'esprit le 2^e Chasseurs remplit les missions impopulaires (6) qui lui sont confiées sans fraterniser avec les manifestants. Son chef de corps, le colonel de Cotte, qui ne doit pas cacher son « anticavaignaquisme » et sa sympathie à Louis-Napoléon, est dénoncé au ministre par le préfet du moment. Le régiment, pour des raisons politiques inverses à celles qui exilèrent le 2^e Hussards, est également déplacé. Les officiers, qui ont eu la révélation de cette démarche préfectorale dans le journal d'opposition conservateur, marquent leur adhésion à leur chef en s'abstenant de faire leur visite de départ au préfet comme il l'ont faite selon l'usage à l'archevêque et au général.

Le 9^e Chasseurs qui le remplace paraît plus touché par le prosélytisme des nombreux clubs et des sociétés secrètes qui se sont multipliés dans le département sous couvert de sociétés de secours mutuels. Le fait que le lieu de réunion soit souvent l'arrière salle d'un café, c'est particulièrement vrai pour Auch, ne peut qu'encourager les contacts entre les rouges et les traîneurs de sabres.

Ainsi lors du premier anniversaire de la révolution de février 1848, qui place les autorités dans une situation délicate, la garde nationale en armes se rend sans ordre au quartier de cavalerie pour fraterniser avec les chasseurs.

Ceux-ci répondent aux cris de « Vive la république, vive le 9^e Chasseurs ». Cet acte de fraternisation lourd de signification politique condamne la garde nationale d'Auch qui sera dissoute dès le 26 février.

Le 9^e Chasseurs est ensuite sûrement plus surveillé qu'il ne l'était jusque-là. Car une caractéristique de cette période est l'importance donnée à la police politique. L'extrait du rapport du commissaire de Mirande cité par J. Dagnan donne une claire idée de l'efficacité du système... « Dans mes investigations mystérieuses suivies j'ai appris avec plaisir que dans le 2^e bataillon du 66^e de ligne de passage il y a 15 jours il n'existait qu'un seul officier du parti opposé au gouvernement actuel, lieutenant ; dans les sous-officiers et les soldats on en compte 30 environ mais

(6) Intervention contre les manifestations hostiles à la loi des « 45 centimes ».

principalement 11 qui sont socialistes pur-sang ».

En découvrant ce résultat de quelques heures de surveillance il est assez évident que les inspecteurs d'Auch devaient tout savoir sur le régime de leur ville de garnison.

Quelques mois plus tard, en juin 1859, au moment où l'affaire de Rome déclenche à Paris un nouveau mouvement insurrectionnel, le 9^e Chasseurs obéit aux ordres tout en faisant preuve d'une certaine complicité avec les manifestants qui ont envahi la place après la retraite militaire du samedi soir.

Le souvenir de cette soirée auscitaine où les sabres restèrent dans les fourreaux influencera plus tard le comportement des meneurs qui croiront toujours possible sinon de rallier à leur cause les soldats de la nation du moins de s'assurer de leur neutralité. Mais le 6^e Hussards n'est pas le 9^e Chasseurs. Ayant rejoint Auch en mars 1851 il n'aura pas encore noué avec la population les liens que seul le temps permet d'établir.

ETAT DES LIEUX À LA VEILLE DU COUP D'ETAT

Le 10 décembre 1848 le Gers participe aux élections présidentielles. Les résultats obtenus par les différents candidats vont dans le sens de la moyenne nationale en accentuant les tendances. Le succès de Louis-Napoléon est légèrement plus marqué (79 % pour 75 %). L'effondrement du général Cavaignac, candidat des républicains modérés, est plus net (8 % pour environ 20 %) et Ledru-Rollin mobilise un nombre relativement important de républicains montagnards (13 % pour 5 %).

Ces 9125 citoyens constituent un noyau dur qui résistera de 1848 à 1851 aux pressions policières. Les clubs et les sociétés qui les ont conduits aux urnes sauront, avec l'exaltation des menées clandestines, les mener sur les sentiers de l'insurrection.

Le véritable danger, celui qui préoccupe les autorités, est le lien étroit qui existe entre cet échantillon et la garde nationale. Cette force armée populaire sur laquelle s'est appuyée la jeune république est très nettement supérieure aux forces armées régulières. C'est particulièrement vrai dans le Gers. Sur 467 communes, 130 disposent initialement de gardes nationaux armés par l'état de 6569 fusils et de 1140 sabres. A la veille du coup d'état le nombre de communes disposant d'une garde nationale a été ramené à 77. A l'issue de ces mesures progressives de désarmement, 2107 fusils ont été ou doivent être transportés à l'arsenal de Toulouse. Quelques-uns d'entre eux sont encore regroupés au quartier de cavalerie, 4462 fusils et 1125 sabres sont affectés ou placés en dépôt dans les mairies. Selon l'opinion politique de leurs élus, la volonté de s'en saisir sera parfois plus forte que celle de les garder.

A cette date le 6^e Hussards, privé d'un escadron détaché à Bayonne, ne peut aligner que 480 hommes et le même nombre de carabines et de



Le Commandant **COURBY DE COGNORD**
du 2^e hussards au bivouac de Sidi-Brahim

Pierre-Louis Courby de Cognord
Phototèque du Musée International des Hussards
Cliché repro Marcel Boulin

sabres.

Sa supériorité ne sera due ni au nombre de ses hommes ni à celui de ses armes, mais à tout ce dont l'opposition ne dispose pas : la volonté d'un chef, la discipline, l'instruction militaire et les chevaux.

LA « CAMPAGNE » DU GERS

L'annonce du coup d'état déclenché par le président Louis-Napoléon Bonaparte aux toutes premières heures du 2 décembre 1851 parvient le même jour à Auch sous la forme officielle d'une première dépêche adressée par de Morny, le nouveau ministre de l'intérieur, à tous les préfets.

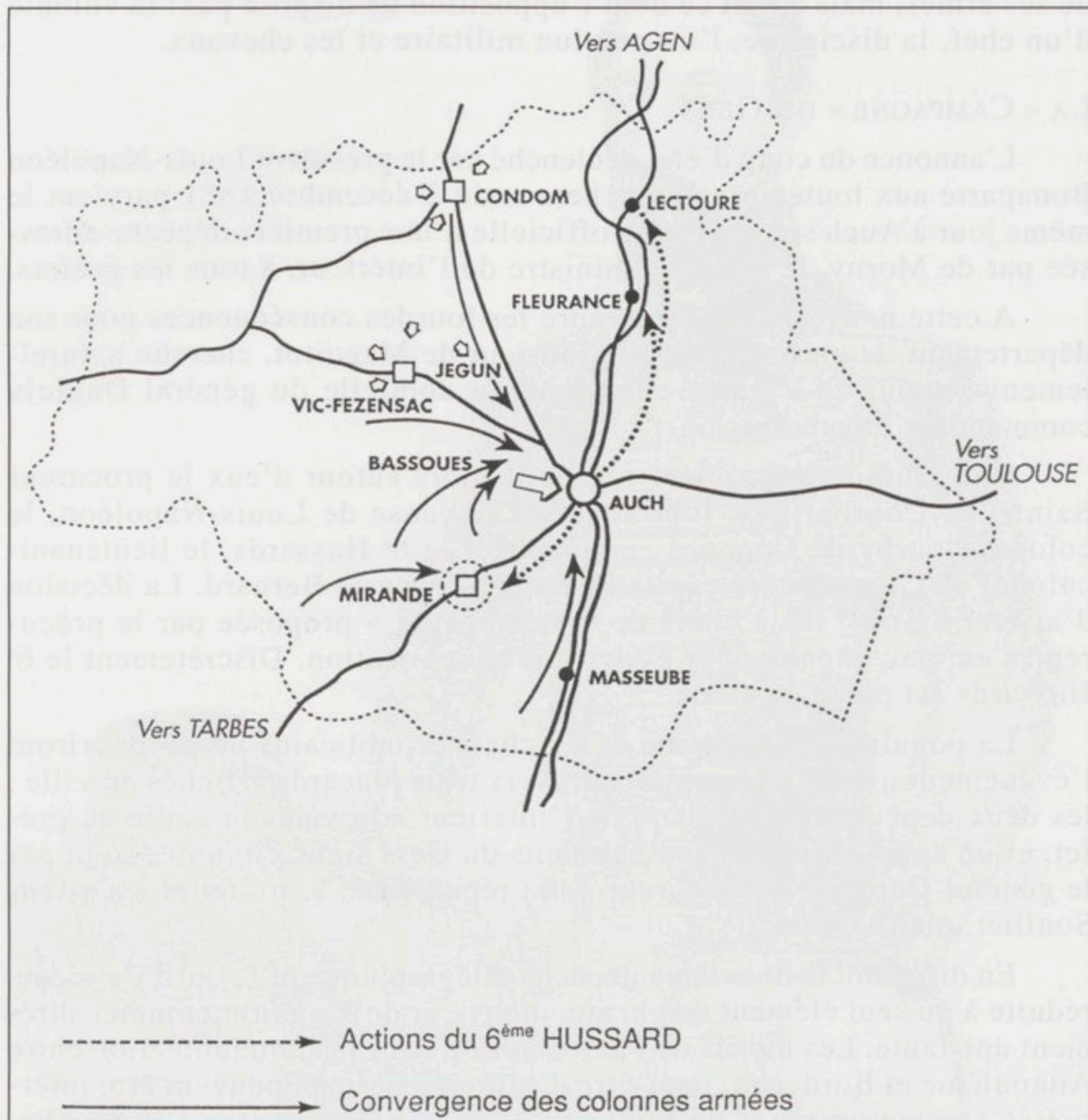
A cette nouvelle dont il mesure les lourdes conséquences pour son département, le préfet du Gers, Monsieur de Magnitot, cherche naturellement l'appui de l'armée et se rend au domicile du général Dupleix commandant la subdivision.

Une réunion improvisée regroupe alors autour d'eux le procureur Saint-Luc-Courbarieux, tout acquis à la cause de Louis-Napoléon, le colonel Courby de Cognord commandant le 6^e Hussards, le lieutenant-colonel de Ginesty et le capitaine de gendarmerie Bernard. La décision d'arrêter à priori les « chefs de la démagogie » proposée par le procureur n'est pas retenue pour éviter toute provocation. Discrètement le 6^e Hussards est placé en alerte.

La population auscitaine et les chefs républicains ne découvriront l'événement que le 3 décembre à travers trois placards affichés en ville : les deux dépêches du ministre de l'intérieur adressées la veille au préfet, et un appel au calme aux habitants du Gers signé conjointement par le général Dupleix, le procureur de la république, le préfet et Monsieur Soullier, maire d'Auch.

En diffusant la deuxième dépêche télégraphique telle qu'il l'a reçue, réduite à un seul élément de phrase, monsieur de Magnitot commet sûrement une faute. Les motifs de l'interruption dans la communication entre Angoulême et Bordeaux, peut-être d'ordre technique, peuvent être interprétés comme un point de faiblesse et un encouragement à la révolte, alors que le but de cette deuxième dépêche était d'affirmer pour la prévenir que l'armée était acquise à l'ordre nouveau. Malgré l'appel au calme proclamé et affiché en ville vers midi, le parti républicain socialiste réagit. Les mécanismes de mobilisation arrêtés dans la clandestinité sont immédiatement déclenchés dans tout le département. Le comité de « L'ami du Peuple » animé par Alem Rousseau est transformé en véritable état-major et les locaux du journal en P.C. très provisoire car c'est d'un café ami, après l'investissement des lieux, que le comité central montagnard envoie l'ordre du soulèvement général. Le regroupement sur Auch des différentes colonnes en armes est prévu le lendemain, jeudi 4 décembre, vers 16 heures. Des concentrations sont organisées à

SITUATION DANS LE GERS



Fleurance, Condom, Mirande pour regrouper les communes les plus éloignées et soutenir l'action préalable conduite à partir de Vic-Fezensac, Jegun, Barran, Masseube, Mauvezin et Marciac.

Dans l'ignorance de la situation à Paris les républicains du Gers sont persuadés que le coup de force du prince président est voué à l'échec. Le souvenir des réactions républicaines du 2^e Hussards et du 9^e Chasseurs leur laisse encore croire à la neutralité sinon à l'appui de l'armée. Cette attitude est claironnée en épilogue de la proclamation rédigée le 3 décembre par les chefs républicains : «L'armée fait partie du Peuple, elle restera fidèle au Peuple en qui seul résident la force et le droit ».

Sans attendre, d'une manière spontanée, les Auscitains descendent dans la rue et envahissent la Place. Le général Dupleix, qui revient d'une inspection des postes, est bousculé. Ce sera à Auch le seul incident notable de cette journée de grande tension.

Mais dans la soirée et au cours de la nuit les autorités reçoivent des nouvelles alarmantes des autres cités du département. A peu près partout les gendarmes sont neutralisés, désarmés, emprisonnés, humiliés. Les insurgés ont pris le pouvoir à Fleurance et surtout à Mirande où le sous-préfet est malencontreusement blessé avant d'être remplacé. Le drapeau rouge flotte au fronton de plusieurs mairies. La menace d'une marche concentrique sur le chef-lieu se précise.

A l'aube du 4 décembre le général Dupleix, qui ne dispose que du seul 6^e Hussards, donne des ordres qui dispersent dangereusement ses moyens. Il envoie un demi-escadron, 60 chevaux, aux ordres du capitaine Quirot à Fleurance avec pour mission de dégager les gendarmes prisonniers et surtout de recueillir et de ramener sur Auch le nouveau préfet, monsieur Lagarde, qui arrive d'Agen par la malle-poste.

Il envoie un autre demi-escadron aux ordres du capitaine Landry à Mirande, pour mesurer l'ampleur du mouvement et essayer de rétablir l'ordre.

Les trois autres escadrons gardent les issues de la ville. Le colonel Courby de Cognord conserve sous son commandement 90 hussards environ qui occupent la place de l'hôtel de ville. Ils s'interposent ainsi entre la foule et les 500 fusils qui y sont emmagasinés.

Les deux détachements extérieurs remplissent leur mission avec des fortunes diverses. Le capitaine Querot arrive à temps pour libérer le préfet. Il ramène à la raison, sans faire usage de ses armes, les insurgés de Fleurance puis de Lectoure avant de rentrer le 5 décembre. Par contre le capitaine Landry rentrera dans la nuit sans avoir pu mettre pied dans Mirande où les insurgés renforcés par une colonne venue de Marciac se sont barricadés derrière les remparts de la ville.

A Auch la situation reste calme jusqu'en fin de matinée. Vers 11 heures, les autorités décident de neutraliser les deux sièges de la résistance : « Le Démocrate », « L'Ami du Peuple », et de saisir les exemplaires fraîchement imprimés de la proclamation républicaine. Les deux actions menées simultanément par l'escadron du capitaine Michel sont à l'origine des premiers incidents et marquent la rupture entre les hussards du 6^e et les insurgés.

Après une première et vaine tentative du commissaire de police monsieur Saint-Luc Courborieux accompagné du capitaine Michel à la tête de deux pelotons se rend rue Balguerrie aux bureaux du « Démocrate » devant lesquels monsieur Alem Rousseau harangue la foule. En se frayant le passage sur la place, les premiers cris « A bas les hussards ! » fusent.

Arrivé sur les lieux, le capitaine Michel doit dégager le capitaine de gendarmerie malmené. Le procureur lui donne alors l'ordre de disperser les manifestants réfractaires aux sommations. Le capitaine Michel essaie de le faire au pas. Cette mesure est prise pour un geste de faiblesse, voire de complaisance. Les meneurs défient alors le procureur. Sans hésiter le capitaine Michel revient au règlement. A son commandement « par quatre au trot en avant », les hussards s'élancent le sabre à la main, la pointe dirigée vers l'avant. Alem Rousseau roule sous les chevaux. Curieux et manifestants se dispersent. Quelques irréductibles réfugiés dans les jardins voisins jettent des pierres. Le capitaine et son fourrier le hussard Petit, sont légèrement blessés. Sur ordre de son chef, celui-ci décharge alors son pistolet.

Pendant ce temps, le commissaire de police accompagné d'un peloton de hussards se rend aux bureaux de « L'Ami du Peuple », place des cordeliers. Un coup de feu est tiré d'une maison voisine, un gendarme riposte. Les hussards se précipitent derrière un officier en congé, monsieur Louis Solon, et ne trouvent dans cette demeure à double issue, qu'un fusil déchargé.

Le retour sur la place toujours envahie de ces détachements déclenche de nouveaux cris hostiles et de nouveaux désordres. Le procureur est hué. Le capitaine Michel prend énergiquement les choses en main et fait garder toutes les issues de la place. Des coups de fusil éclatent ; l'un d'eux est tiré sur le maréchal-des-logis Gagnerie qui poursuit quatre hommes armés. Plusieurs charges au trot permettent de dégager les abords de la mairie où les édiles, républicains modérés, sont revenus sur leur intention de démissionner pour assurer leur responsabilité et le maintien sous leur contrôle des fusils de la Garde nationale qu'ils refusent d'armer malgré les pressions. Les rouges n'attendent pas cette distribution qui renforcerait de toute façon le parti des républicains modérés. A l'initiative d'un chef de parti démocrate, monsieur Arexy, de messieurs Gastineau et Dansos, l'appel aux républicains est fait en basse ville. Une colonne se forme, armée de vieux fusils, de sabres et de faux. Conduite par un certain Violet, ce qui lui vaudra d'être traduit devant le conseil de guerre, elle se dirige vers la haute ville en empruntant la rue du Pouy et la rue d'Espagne. En débouchant place de la cathédrale, elle se heurte près de la maison du général à un piquet de hussards, et sagement fait demi-tour en attendant les renforts extérieurs à la ville.

En fin d'après-midi, le calme est revenu sur la place, les hussards en profitent pour donner l'avoine aux chevaux. Le général ne garde qu'un peloton et renvoie l'escadron au quartier pour y manger la soupe. La trêve sera de courte durée. Les mauvaises nouvelles affluent à la préfecture. La plus préoccupante confirme la marche sur Auch de plusieurs colonnes fortes de 3000 à 6000 paysans par les routes de Masseube et de Condom.

Cette dernière direction est la plus menaçante. Les insurgés de 14 villages se sont rassemblés à Vic-Fezensac et forment un détachement de 1500 hommes bien armés. Celui-ci est renforcé au passage par une colonne formée à Jegun, puis vers 17 heures, à quelques kilomètres d'Auch, par la colonne formée à l'Isle de Noé et Barran.

Drapeau rouge et tambours en tête, cette force de 3000 hommes environ menace directement la ville.

Devant les hésitations et les atermoiements du général, le colonel Courby de Cognord, installé à l'hôtel de ville, prend les choses en main. A la nuit tombante il envoie en reconnaissance sur la route de Condom le capitaine Michel et deux pelotons. Le maréchal-des-logis Lentz, parti en éclaireur, revient au galop pour signaler l'approche des insurgés.

Le capitaine Michel accélère l'allure pour interdire l'accès à la ville. Il y parvient de justesse en bloquant la tête de la colonne à l'entrée du faubourg de l'Oratoire, à moins de deux kilomètres de la mairie. L'attitude ferme de la troupe surprend l'avant-garde qui comptait être accueillie avec l'enthousiasme réservé aux défenseurs de la république. Ce moment de flottement permet au capitaine de rendre compte de la précarité de sa situation au colonel. Le général averti compose avec les responsables républicains pour éviter un combat de nuit. Malgré l'avis contraire du préfet, il accepte une suspension d'armes jusqu'au jour. Le procureur se range à cette solution qui est annoncée aux insurgés par un émissaire qui se rend à l'Oratoire. Dans un deuxième temps le général et le maire négocient le repli de la colonne contre son approvisionnement en pain. Cette distribution se fait accompagnée d'un simulacre de repli sur quelques centaines de mètres.

Le colonel Courby de Cognord se rend sur place et mesure l'extrême vulnérabilité de ses 90 hussards qui peuvent être débordés à tout moment de part et d'autre de cette route de crête. L'analyse de la situation le persuade que la trêve favorise trop les insurgés qui peuvent être renforcés en cours de nuit par d'autres colonnes et appuyés sur ses arrières par les républicains déjà rassemblés en ville. Il envisage alors de reprendre l'initiative à la première occasion. Les deux préfets et le procureur consultés partagent son avis. La nuit est maintenant bien établie. Les insurgés décident de bivouaquer sur place au contact immédiat des hussards. La tension monte, des invectives et des cris de menace sont proférés dans l'anonymat de l'obscurité. Le colonel fait demander au général un peloton de renfort et un officier de police judiciaire pour faire les sommations. Soucieux de garder les dépôts d'armes de l'hôtel de ville et de la caserne de cavalerie, le général refuse les hommes. Courageusement les préfets, le procureur et le capitaine de gendarmerie rejoignent le colonel. Deux officiers supérieurs du 6^e Hussards les ont précédés en se portant, sans en avoir reçu l'ordre, aux côtés de leur chef.

Un agent infiltré parmi les insurgés serait venu prévenir le colonel que ceux-ci se préparent à forcer le maigre barrage qui leur interdit l'entrée en ville.

Après une dernière tentative de conciliation, le procureur fait les trois sommations réglementaires. Celles-ci sont très bien entendues et parfois suivies d'effet : monsieur Despax de Marambat déclarera ultérieurement s'être retiré après les sommations qui ont précédé la charge. Celle-ci est ordonnée après le délai requis au colonel Courby de Cognard selon la formule d'usage :

« Etes-vous prêt ? »

« Oui, je suis prêt »

« Et bien le procureur vous requiert au nom de la loi de disperser ce rassemblement et de charger à outrance ».

Le colonel a déjà disposé sa troupe en colonne d'attaque par peloton, à 25 pas de distance. Lui-même se place en tête. Il est 21 h 30. Une sonnerie de trompette éclate. Au commandement de leur chef les hussards déchargent leur carabine et s'élancent sabre au clair derrière lui.

Les insurgés de Vic-Fezensac, les mieux armés, se jettent de part et d'autre de la route et fusillent pratiquement à bout portant les cavaliers sans arriver à briser leur élan. La charge est poussée sur 500 mètres. La panique s'empare des insurgés. Le retour est protégé par le peloton du lieutenant Eschbach, laissé en recueil. Ses feux de salve dirigés alternativement sur chaque bas-côté assurent le repli sur la position de départ.

La mission est remplie. Les hussards restent maîtres du terrain mais au prix de pertes sévères (7). En une demi-heure de combat ils ont à déplorer 4 morts et 17 blessés, vingt chevaux dont celui du colonel ont été atteints.

Les trois officiers supérieurs qui ont chargé en tête ont chèrement payé leur sens du devoir. Le colonel Courby de Cognard a reçu plusieurs plombs dans le cou. Sa croix de la Légion d'Honneur brisée par d'autres projectiles lui a évité une blessure plus grave. Le chef d'escadrons Dulau, très grièvement blessé à un œil et à la face, meurt de ses blessures. Le chef d'escadrons Delalogue est blessé au bras droit et à la figure.

Les pertes des insurgés sont difficiles à évaluer. Même en tenant compte de la discrétion qui s'impose pour éviter des poursuites, elles paraissent en comparaison bien plus faibles que celles des hussards. Cela tient bien sûr à la nature de la mission : charge de nuit sur un front étroit, dans un passage obligé bordé d'obstacles, contre un dispositif profond de plusieurs centaines de mètres. Mais il faut y voir surtout la volonté, sinon l'ordre du chef, d'arriver au résultat voulu en évitant d'ensanglanter

(7) Voir état en annexe.

cette confrontation fratricide.

Aucun mort n'est à déplorer alors que le feu de salve initial des carabines sur une foule compacte, à moins de cinquante mètres, aurait pu commettre de nombreuses victimes. Les quelques blessés connus l'ont été au cours de la charge ; ainsi Dominique Rizon a reçu une balle à l'épaule et quelques coups de sabre dans sa lutte avec le brigadier Martin, le dénommé Virginal plusieurs coups de sabre à la cuisse.

En acceptant de prendre sur eux tous les risques et en en payant le prix, le colonel Courby de Cognord et ses hussards n'ont peut-être pas « sauvé la ville d'Auch d'une dévastation certaine » comme cela a été écrit officiellement, mais ils ont sûrement évité d'autres confrontations en ville qui auraient été beaucoup plus meurtrières pour les deux camps.

En semant, par réaction, la panique dans les autres colonnes qui dès le lendemain font demi-tour et se volatilisent, ils évitent aussi à de nombreux insurgés à avoir à s'engager davantage et à grossir, une fois jugés, les convois de déportés.

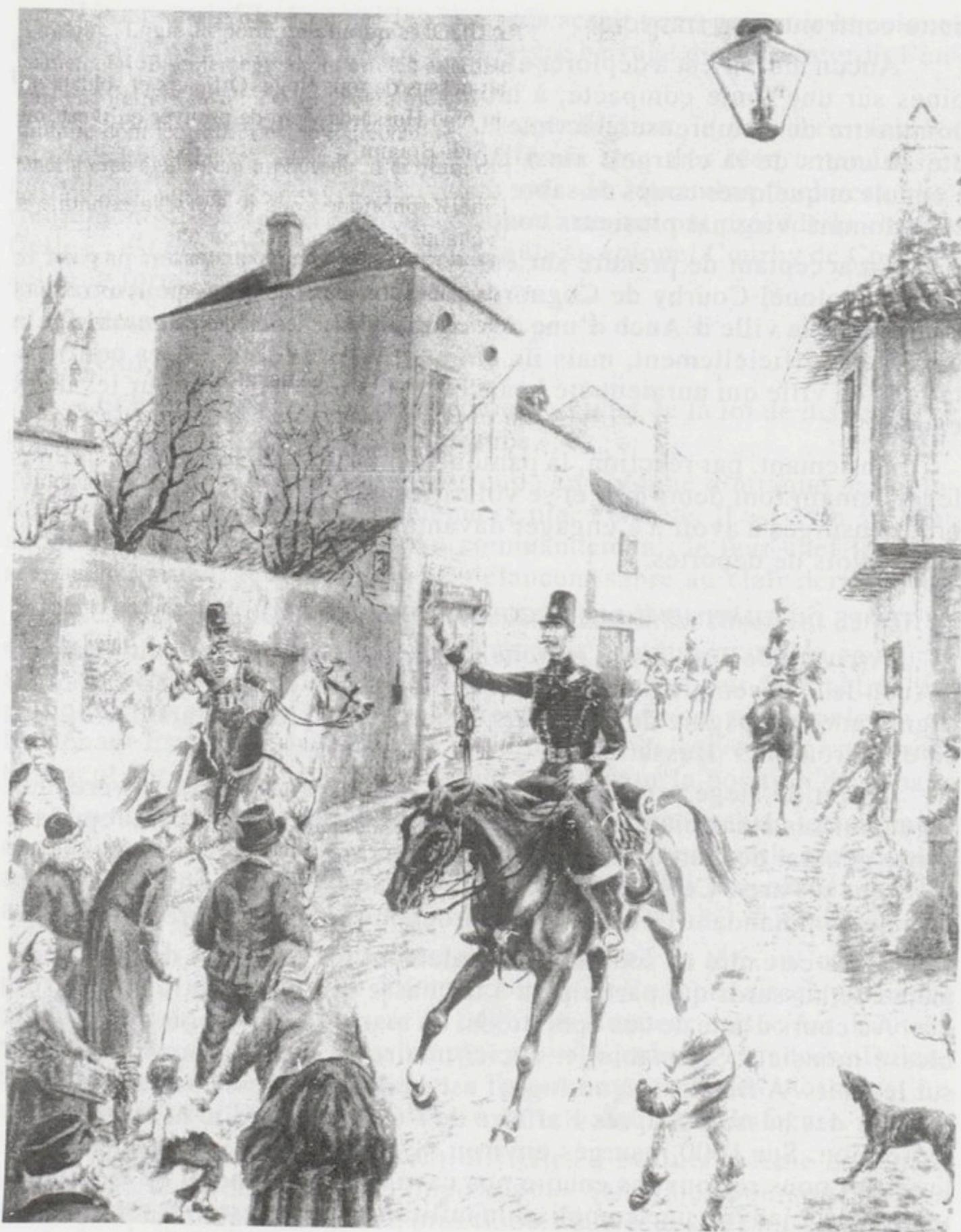
LE TEMPS DU CHATIMENT DES RÉCOMPENSES ET DU SOUVENIR

Arrivant de Toulouse à marche forcée, les renforts attendus arrivent à Auch le 7 décembre en fin d'après-midi. Trois compagnies du 66^e de Ligne, une compagnie de chasseurs à pied, deux pièces d'artillerie ... et un escadron du 9^e Hussards.

L'état de siège est proclamé le 8. Le général Dupleix, sévèrement jugé pour ses atermoiements, est mis en disponibilité ⁽⁸⁾. Il est remplacé par le général de Geraudon, récompensé par son attitude à la tête du 63^e de Ligne à Paris. Celui-ci arrive le 11 à Auch avec les pleins pouvoirs comme commandant l'état de siège proclamé le 8 décembre.

Dans ce cadre ce sont donc initialement les cavaliers de deux régiments de hussards qui participent à la chasse et à l'arrestation des insurgés. Au cours d'une de ces opérations, un maréchal-des-logis de hussards blesse monsieur Soumabielle, ancien maire de Marciac, qui s'enfuyait sur les toits. A Beaucaire, un fugitif est également blessé par un hussard. La peur des hussards, après l'affaire de l'Oratoire, limite la portée de la répression. Sur 1000 insurgés environ, 873 seront mis en examen. Pour les juger nous retrouvons encore nos cavaliers. Le général de Geraudon institue le 7 janvier une commission militaire dont le greffier est le maréchal-des-logis Michaud. Pour accélérer la procédure le général crée également un bureau d'écriture dirigé par le lieutenant Amat, assisté des brigadiers fourriers Hirtz et Michau et du brigadier Hacquemil, tous du

(8) Annotation en marge de son rapport du 5 décembre lors de son exploitation au ministère : « ... trop d'hésitations et de parlementaires. Le 6 s'est bien conduit... on ne parlemente pas avec les insurgés, on les attaque et on les met en fuite ».



*« Insurrection de Mirande en 1851 »
Aquarelle sur canson 48 x 63 cm signée Adrien Perez, datée 1924
(exécution naïve). Episode de l'occupation de la ville par le 6^e de
Hussards (Colonel Courby de Cognord) et des perquisitions opérées
chez l'habitant dans la matinée du 7/12/1851
(d'après un témoin oculaire)*

6^e Hussards.

Comme au moment de la charge les hussards font preuve d'une certaine clémence, sur 873 prévenus, 409 font l'objet d'un non-lieu. Cette commission militaire comme celles de toute la France sont jugées trop peu expéditives et sont remplacées par des commissions mixtes dès le 3 février ; elle siégera deux jours de plus à Auch. La commission mixte à laquelle participe le général de Geraudon juge sur pièces avec une redoutable efficacité. Sur 464 peines prononcées, 111 le sont par contumace et 40 seront suivies de relaxes. 6 détenus sont traduits devant un conseil de guerre pour statuer sur leur sort, 4 sont expulsés, 1 est condamné à l'internement à Arreau. 302 prendront effectivement le chemin de l'exil en Algérie. Les plus coupables pour y être internés, les moins coupables (185) avec le statut de colon forcé. C'est cette mesure de déportation qui a le plus marqué la mémoire des gersois.

Pour les escortes des cinq convois de détenus désignés pour l'Algérie, nous retrouvons encore 50 hussards du 6^e jusqu'à L'Isle-Jourdain, puis 50 hussards du 7^e qui assurent la relève jusqu'à Toulouse.

Puis vient le temps des récompenses. Les propositions émanent curieusement de trois autorités différentes. Le procureur propose le lieutenant Michel ; le préfet retient les mérites du chef d'escadrons Delalogue, du lieutenant Bourdillon et du maréchal-des-logis Lentz. Le colonel Courby de Cognord propose au grade supérieur le capitaine Michel et le chef d'escadrons Dulau, au grade de sous-lieutenant le maréchal-des-logis Gagneres, il demande également la croix de la Légion d'Honneur pour le capitaine de Montarby, le lieutenant Eschbach, le lieutenant Bourdillon, le lieutenant Adolphe, le maréchal-des-logis Lentz, le brigadier Martin, les hussards GansGloff, Bourrel et Vaillant qui ont chargé avec lui à l'Oratoire.

Auch marque généreusement sa reconnaissance. Le Journal « l'Opinion » ouvre une souscription en faveur des hussards blessés. Une rente de 150 francs est offerte par le département au 6^e Hussards en récompense des services rendus. Celle-ci sera attribuée aux plus anciens des hussards, des brigadiers et des maréchaux-des-logis. L'élan populaire permet également de distribuer une somme de 4 500 francs aux familles des morts et des blessés. Un peu plus tard les restes du maréchal-des-logis Sauter et des hussards Bollinger et Pruvost sont exhumés du cimetière Est pour être enterrés aux abords de la chapelle où un monument funéraire leur a été élevé aux frais de la municipalité. La proposition de faire dire une messe annuelle à la mémoire des hussards tués à l'Oratoire à la chapelle de l'hôpital est également retenue.

Pour le premier anniversaire, plus exactement le 6 décembre 1852, au lendemain de la proclamation de l'Empire, une messe solennelle est dite à la chapelle de l'Oratoire en présence du préfet, du maire, du géné-

ral, des officiers et cavaliers du 6^e Hussards à la mémoire de leurs camarades tués « pour la cause de l'ordre et le salut de la ville et du département ».

Le colonel de Cognord n'y assiste pas. Promu général de brigade en janvier 1852 il a rejoint l'Indre pour y prendre le commandement des troupes.

Le meilleur éloge de sa conduite, celui qui l'a certainement le plus touché, est contenu dans la conclusion du rapport du général Geraudon sur l'affaire :

« La conduite du 6^e Hussards est au-dessus de tout éloge. Officiers et soldats ont fait valeureusement leur devoir, et le colonel du 6^e Hussards vient de prouver qu'il est toujours l'intrépide chef de la cavalerie française à Sidi-Brahim ».

Soit au chevet, soit à l'agonie de la II^e République dans le Gers, la conduite si contrastée des hussards est directement liée à la qualité du chef placé à leur tête.

Le temps n'était pas loin où les hussards, connaissant mieux que quiconque leurs qualités et surtout leurs défauts, exigeaient de reconnaître celui qui devait les mener au combat.

BIBLIOGRAPHIE

Le Gers sous la Seconde République, par J. Dagnan

Imprimerie Cocharaux, Auch 1928-29

Tome 1 – La révolution conservatrice

Tome 2 – Le coup d'état

Principales sources :

Archives Départementales du Gers (série M 1 – 18)

Archives Départementales du Lot-et-Garonne

Archives Nationales

Archives du Ministère de la Guerre (S.H.A.T.)

- correspondances générales

- rapports du général Duplex

du général de Geraudon

du général Courby de Cognord

et du capitaine Michel

Le crime du deux décembre dans le Gers par Georges Dutois (1902)

La Province en décembre 1851, par Eugène Thenot (1865)

Historique du 6^e Hussards, par CH. Voisin

Les Hussards de Chamborand, par Chalendar (1897)

*Histoire de tous les régiments de hussards, 2^e Hussards
Chamborand,*

par l'Abbé Staub (1869)

Les Hussards, par Yves Barjaud

ANNEXE 1

**Etat nominatif des morts et blessés
Dans l'affaire du 4 décembre 1851**

- Colonel Courby de Cognord. Coup de fusil chargé à plombs, blessé au cou.
- Chef d'Escadrons de Laloge. Coup de feu dans le côté droit et à la figurine, main droite traversée par des plombs.
- Chef d'Escadrons Dulau. Coup de feu dans la partie gauche de la tête, blessure entraînant la mort
- Adjudant Augustin. Trois plombs dans la joue, a eu son shako criblé.
- M.d.L. Sauter. Grièvement atteint à la tête et à l'œil, désarçonné, a été retrouvé mort sur le terrain des combats.
- Brigadier fourrier Pruvost. Atteint de deux balles, l'une au ventre, l'autre à la cuisse. Décède à l'hôpital le 8 décembre de la suite de ses blessures.
- Hussard Bollinger. Tué.
- Hussard Vaillant. Atteint de deux coups de feu, blessure à un rein.
- Hussard Bourrel. Coup de feu à balle qui lui a traversé la partie supérieure du ventre.
- Hussard Barth. Coup de feu à balle qui lui a labouré tout le derrière de la tête.

ANNEXE 2

**Etat nominatif des personnels du 6^e Hussards
Effectivement cités pour leur belle conduite**

- Colonel Courby de Cognord
- Major Dulau
- Chef d'escadrons Delaloge
- Capitaine Instructeur de Montarby
- Capitaine Michel, commandant le 3^e Escadron
- Lieutenant Adolphe, du 3^e Escadron
- Lieutenant Eschbach, du 3^e Escadron
- Trompette Major Martin
- Maréchal-des-Logis Paquier, du 3^e escadron
- Maréchal-des-Logis d'Assouville, du 3^e escadron
- Brigadier Martin
- Brigadier Poulmaire
- Hussards Vaillant, Bourrel, Adam, Gangloff, Ory, Henry, Barth.



Officier du 7^e Régiment de Hussards Français, en 1859.



*Sépulture du M.D.L. Sauter, du brigadier Pruvost
et du hussard Bollinger
Au cimetière d'Auch*